

11 juin 2025 -10:02

4.228 mandats Déclaration d'impôt Citoyen ont été activés

Le mandat "Déclaration d'impôt Citoyen" permet à un particulier de déléguer certaines démarches fiscales à un autre particulier. Ce dispositif est particulièrement utile pour les personnes ayant besoin d'assistance dans la gestion de leurs obligations fiscales. 4228 personnes ont déjà activé ce mandat.

Qu'est-ce que le mandat "Déclaration d'impôt Citoyen" ?

Il s'agit d'une procuration numérique permettant à un citoyen (le mandant) d'autoriser un autre citoyen (le mandataire) à accéder à son dossier fiscal via MyMinfin et à effectuer certaines démarches en son nom.

Démarches possibles avec ce mandat

Une fois le mandat activé, le mandataire peut :

- Introduire ou vérifier la déclaration d'impôt (y compris la proposition de déclaration simplifiée).
- Demander un plan de paiement.
- Répondre à une correspondance du SPF Finances.
- Consulter des contrats de location.
- Accéder à divers documents fiscaux, tels que les fiches fiscales et les actes notariés.

Ce mandat est strictement réservé aux relations entre particuliers.

Comment créer ce mandat ?

1. Accédez à l'application "[Mandats](#)" sur le site du SPF Finances.

Une fois le mandat validé, le mandataire peut accéder au dossier fiscal du mandant via MyMinfin.

Responsabilités et révocation

- Le mandant reste entièrement responsable des démarches effectuées en son nom.
- Le mandat peut être révoqué à tout moment par l'une ou l'autre des parties via l'application "Mandats".

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be